

Séance ordinaire  
du 21 septembre 1982

Le vingt et un septembre mil neuf cent quatre vingt deux à neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> Allary Ernest, maire.

Présents: M<sup>r</sup> Allary, Ferret, Bordenon, Gouédo, Faure, Villot,

Duoueix

Absents: M<sup>rs</sup> Joseph, Mazière, Ehrhard.

Date de convocation: 17 septembre

Secrétaire de séance: M<sup>r</sup> Bordenon

Bureau d'aide sociale.

Présents = M<sup>rs</sup> Philippeau Fberre, Eraltoux Marcel, Magré  
Guy

Absents = M<sup>r</sup> Ferret Serge.

Demande d'aide ménagère.

Madame Desnouailles Marie, bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés, complètement de sa cécité, demande l'aide ménagère 30 heures par mois (c'est-à-dire le maximum) car elle ne peut effectuer que très difficilement les diverses tâches ménagères.

Après discussion, le Conseil municipal et le Bureau d'aide Sociale acceptent, sous réserve de la décision de la Commission Départementale et suivant les revenus de M<sup>me</sup> Desnouailles. Une participation financière pourrait lui être demandée.

Voies communales. village de Rzet

M<sup>r</sup> le Maire fait connaître au Conseil que M<sup>rs</sup> Desnouailles Marcel et Magré Guy ont signé une déclaration par laquelle ils donnent à la commune le passage, largeur goudronnée, devant leurs habitations respectives, depuis la route de Rouillac jusqu'après la maison de M<sup>me</sup> Vincent (habitation Kalfus). Ce chemin deviendrait ainsi une voie communale.

Le Chalard. M<sup>r</sup> Faure Hubert fait part de son intention d'acheter des chemins qui traversent sa propriété et qui ne sont d'aucune utilité pour d'autres usages. Le Conseil n'y voit pas d'inconvénient mais aucune décision n'est prise pour le moment.

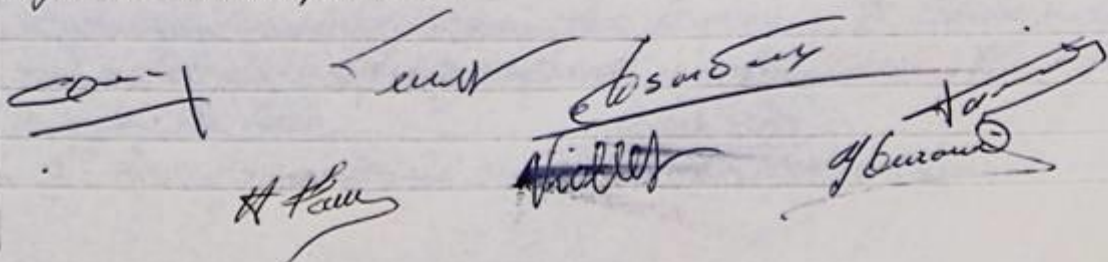
Chambre d'agriculture.

Le Conseil municipal désigne M<sup>r</sup> Borderon Robert pour faire partie de la Commission chargée de la révision des listes électorales de la Chambre d'agriculture.

Calauettes.

Le Conseil municipal estime qu'il y a lieu de demander que la commune soit déclarée sinistrée à la suite de la sécheresse du printemps et de l'été 1980.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents :



The block contains several handwritten signatures in black ink. From left to right, they appear to be: a signature that looks like 'A. Faure', a signature that looks like 'Borderon', a signature that looks like 'Philippeau', and a signature that looks like 'Eraltoux'. There are also some scribbles and other marks.

Séance budgétaire  
du 21 septembre 1982

Le vingt et un septembre mil neuf cent quatre vingt deux à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Savy, Maire.

Présents : M<sup>rs</sup> Allard, Fenet, Bouderon, Guédo, Faure, Viollet, Duroueix.

Absents : M<sup>rs</sup> Joseph, Yazière, Eliraud.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre

Secrétaire de séance : M<sup>r</sup> Bouderon.

Compte administratif 1981.

Président = M<sup>r</sup> Ferret Fernand

M<sup>r</sup> Saubion, Receveur municipal présente le compte administratif 1981 qui fait apparaître un excédent de recettes de 51752 francs. Cette somme sera répartie au Budget supplémentaire 1982, entre les dépenses pour les chemins et voies communales et les bâtiments communaux. Le Conseil vote le budget supplémentaire après avoir approuvé le compte administratif 1981.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire, à l'avenir de voter une taxe d'enlèvement des ordures ménagères car les frais sont de plus en plus élevés et il y aura lieu de prévoir un ramassage chaque mois, au moins pendant l'été, car maintenant, le camion ne peut tout prendre en un seul tour. Il doit, chaque fois faire deux transports.

Ouverture de crédits supplémentaires.

Le Conseil municipal autorise l'ouverture de crédits supplémentaires au chapitre ci-après :

Ch. 62 = 40 francs

par prélèvement sur les fonds libres et ce, pour permettre la régularisation des crédits budgétaires 1981.

Loyer école -

Monsieur le Maire, d'accord avec M<sup>r</sup> Baty Georges, occupant du logement de l'instituteur, propose une augmentation mensuelle de 50 francs du loyer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983.

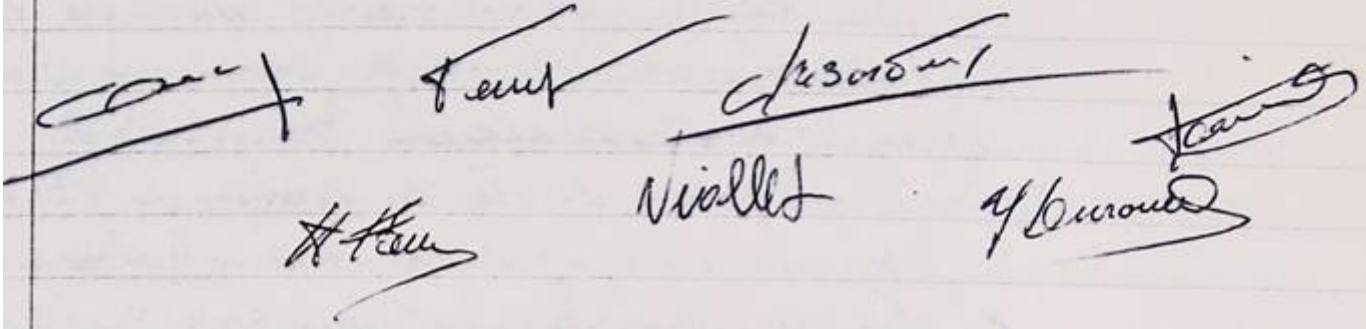
Loyer presbytère :

Monsieur le Maire, d'accord avec M<sup>r</sup> Guédo Antoine, occupant du presby-

Le Maire, propose une augmentation du montant mensuel du loyer de 50 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1973.

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour ces deux propositions.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.


  
 The image shows five handwritten signatures in black ink. From left to right, they are: a signature that appears to be 'Cout', a signature that appears to be 'Faut', a signature that appears to be 'Desrosiers', a signature that appears to be 'Niallet', and a signature that appears to be 'Y. Bouroué'. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized hand.